

Front de mer 4 : la seconde phase de travaux démarre

Madame, Monsieur,



La requalification du front de mer entre la pointe de Port-Désiré et la plage de Villès-Martin se poursuit. Après la livraison des aménagements sur la promenade et la plage à l'été 2025, la construction du poste de refoulement des eaux usées arrive à son terme. Cette étape permet d'engager la dernière phase du projet, centrée sur la place Neptune.

Des travaux prévus en deux temps

Une première phase se déroulera de mars à juin 2026. Elle portera sur les abords de la copropriété Neptune-Amphitrite et sur les espaces en interface directe avec la plage.

Les interventions reprendront ensuite à partir de septembre 2026, après une interruption estivale destinée à limiter les nuisances. Cette seconde séquence comprendra la transformation du carrefour de la place Neptune, avec notamment la création d'un plateau traversant sécurisé.

Les travaux prévus de mars à juin

Les aménagements place Neptune

Les travaux engagés au printemps visent à améliorer les conditions d'accès à la plage et la circulation sur le secteur du front de mer. Ils prévoient la création de stationnements pour vélos et deux-roues motorisés : **16 emplacements vélos**, dimensionnés pour accueillir vélos cargos et équipements familiaux ainsi que **5 emplacements pour les deux-roues motorisés**. Parallèlement, les cheminements piétons seront sécurisés avec création de passages piétons entre le parking et la plage. Un abaissement des trottoirs améliorera également l'accessibilité.

Le projet intègre des aménagements visant à améliorer le confort des riverains et des usagers. L'enfouissement de la colonne à verre permettra de réduire les nuisances sonores liées à son utilisation.

Les aménagements Pointe de Port-Désiré: réinstallation de l'oeuvre des Javelots de Peter Logan

La pointe de Port-Désiré accueillera à nouveau la sculpture de Peter Logan après la venue à plusieurs reprises de l'artiste sur le site afin de préparer au mieux sa réinstallation. L'emplacement définitif de l'oeuvre reste conditionné à la validation de plusieurs critères techniques indispensables à sa pérennité. Si ces conditions sont réunies, la sculpture prendra place au cœur d'un massif paysager existant.

Plusieurs étapes doivent être menées :

- > Retrait temporaire des végétaux situés dans la zone d'implantation de l'oeuvre. Ils seront conservés en pépinière en vue de leur replantation.
- > Réalisation d'études géotechniques afin de vérifier la faisabilité de l'implantation.
- > Réalisation du socle de la sculpture.
- > Après un temps de séchage, installation de l'oeuvre puis replantation des végétaux afin de reconstituer le massif paysager

Saint-Nazaire agglomération

CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse
presse@saintnazaire.fr